



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 15/2024



Objet du préavis

Demande de crédit pour la prolongation de la ligne de bus urbain existante et mise en service d'une seconde ligne

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Objet du préavis	4
3.	Extension de la ligne de bus urbain vers Fétigny.....	4
3.1.	Tracé retenu	4
3.2.	Impacts de la desserte de Fétigny sur la ligne urbaine actuelle	5
4.	Introduction d'une deuxième ligne de bus urbain à Payerne	5
4.1.	Horaires du matin	5
4.2.	Horaires de l'après-midi.....	6
4.3.	Plan des lignes urbaines	6
4.4.	Synthèse	7
5.	Choix du nouveau véhicule.....	8
5.1.	Caractéristiques	8
5.2.	Ligne graphique	8
6.	Infrastructures.....	9
6.1.	Coûts de réalisation (Fr.).....	9
7.	Coûts des deux lignes de bus urbain.....	10
7.1.	Ligne 1 / Fétigny – Grandes-Rayes.....	10
7.2.	Ligne 2 / Aéroport – Hôpital	10
7.3.	Participations annuelles de tiers.....	10
7.4.	Récapitulation générale des coûts	11
8.	Impact sur la réduction de gaz à effet de serre et plan climat.....	12
9.	Planning	12
10.	Financement.....	12
11.	Conclusions.....	12

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le 1^{er} Vice-président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

La première ligne de bus urbain de Payerne a été inaugurée en décembre 2018. Son tracé (du quartier de La Coulaz à l'HIB en passant par la gare) offre aujourd'hui une bonne desserte est - ouest.

Cette ligne de bus participe activement au changement de mobilité qui a été initié en Ville de Payerne. La prochaine grande étape qu'est le réaménagement du centre-ville issu du mandat d'études parallèles, objet du préavis n° 33/2022, est un projet phare de la politique communale visant à promouvoir les mobilités douces et à redonner au centre-ville un espace convivial. Ceci permettra de poursuivre le développement de cette ligne de bus comme relevé par CarPostal qui exploite la ligne.

Les statistiques fournies par CarPostal démontrent une augmentation de fréquentation annuelle moyenne d'un peu plus de 24 % depuis la mise en service. Ces chiffres, bien qu'en dessous de leurs attentes, confirment l'intérêt grandissant de la population pour ce mode de transport.

L'analyse et les propositions issues du concept communal de mobilité établi début 2024 par le bureau Christe & Gyax, confortent dans cette direction. Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre la stratégie de mobilité à l'échelle du territoire communal. Compléter l'offre en transports publics en Ville de Payerne en est une mesure phare.

Afin de définir plus précisément les contours de cette deuxième ligne et d'évaluer ses coûts, CarPostal a été rencontré à plusieurs reprises. CarPostal a analysé les possibilités de couvrir l'ensemble des demandes, toujours en calant les horaires des deux lignes sur les horaires de la gare CFF.

Il est important à ce stade de préciser que les contacts ont été pris directement avec CarPostal puisqu'il s'agit du concessionnaire pour la Commune de Payerne suite à l'appel d'offres organisé pour la première ligne. Il n'est dès lors pas possible de changer de prestataire ou de lancer un nouvel appel d'offres public dans le cadre de ce préavis.

Une fois en possession de ces informations, encore à l'état de projet, une rencontre a été organisée avec la Commune de Fétigny, demandeuse d'un arrêt sur son territoire, pour lui présenter le tracé, la cadence et les horaires possibles, ainsi que d'évoquer sa participation financière. La Commune de Fétigny a, à cette occasion, confirmé son intérêt.

Début 2024, un projet en lien avec la mobilité sur l'entier du site de l'Aéropôle a émergé. Il s'agit de la création d'un parking mutualisé pour le site industriel mais pas uniquement. Afin d'accompagner les changements à venir en termes de stationnement au centre-ville et d'offrir un lieu de stationnement supplémentaire pour les pendulaires et le covoiturage, ce parking sera ouvert à tout un chacun. Il sera aussi utilisé par le bus urbain comme place de rebroussement en bout de ligne.

2. Objet du préavis

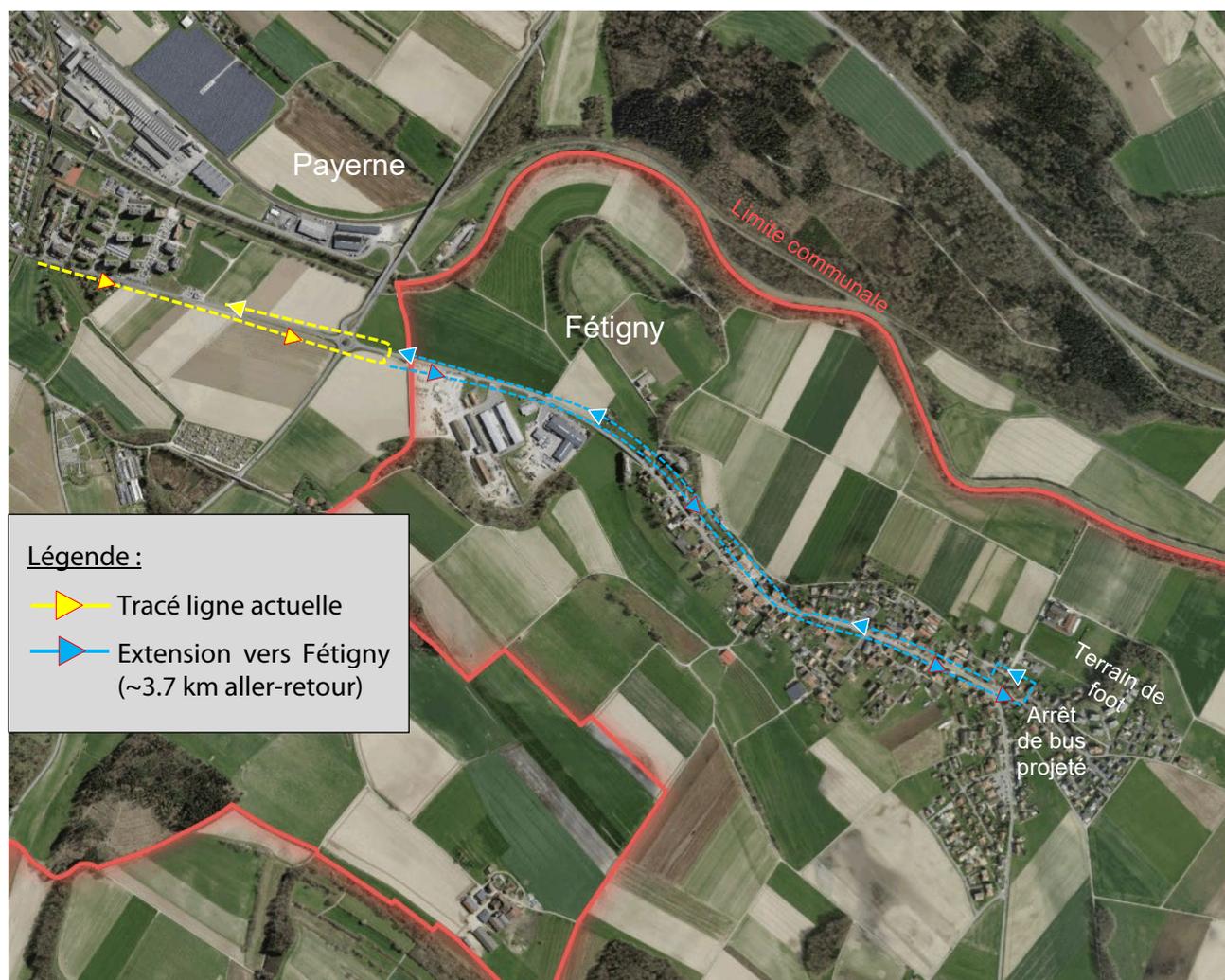
Le présent préavis sollicite l'octroi d'un crédit englobant le coût d'exploitation de Fr. 550'000.— et les aménagements de Fr. 380'000.— relatifs à la mise en service de la seconde ligne de bus urbain et la modification de la ligne existante.

3. Extension de la ligne de bus urbain vers Fétigny

Avec l'extension de la ligne vers Fétigny, et afin de pouvoir assurer l'offre actuelle en termes d'arrêts et d'horaires, l'introduction de la deuxième ligne de bus urbain ne pourra pas s'effectuer sur un tracé indépendant de la première ligne (Aéropôle – Gare), mais en mixant l'ensemble des itinéraires, actuels et nouveaux.

3.1. Tracé retenu

L'évaluation réalisée par CarPostal révèle qu'il ne sera pas possible de procéder à une simple prolongation de la ligne actuelle, la cadence à la demi-heure ne le permettant pas. Pour y arriver, la deuxième ligne de bus sera nécessaire.



Projet d'extension de la ligne de bus urbain vers Fétigny

3.2. Impacts de la desserte de Fétigny sur la ligne urbaine actuelle

L'extension de la ligne de bus de Payerne sur Fétigny résulte d'une demande de la Commune de Fétigny. En termes d'efficienne de la ligne, c'est une opportunité pour délester une partie du trafic automobile en provenance de Fétigny.

Cette extension aura toutefois certaines conséquences au niveau de la cadence. En effet, le temps de trajet se voit augmenté de 7 minutes, ce qui ne permettra plus de conserver la cadence à la demi-heure sans adaptation. Ceci sera résolu par la mise en place de la 2^e ligne présentée dans ce préavis.

Celle-ci permettra de desservir le site Aéroport et la zone industrielle de La Palaz, mais aussi d'anticiper les besoins de la future zone sportive communale. Le tracé des lignes futures sera adapté afin de se caler sur les horaires de la gare CFF.

Une participation annuelle forfaitaire de Fr. 50'000.— a été négociée avec les Autorités de Fétigny. Celle-ci couvre les frais calculés par CarPostal pour cet arrêt supplémentaire et la prolongation de ligne y relative.

4. Introduction d'une deuxième ligne de bus urbain à Payerne

4.1. Horaires du matin

En matinée, la priorité des flux serait en direction du site Aéroport et de la gare.

L'utilisation du deuxième bus urbain permettrait de mixer les différents itinéraires.

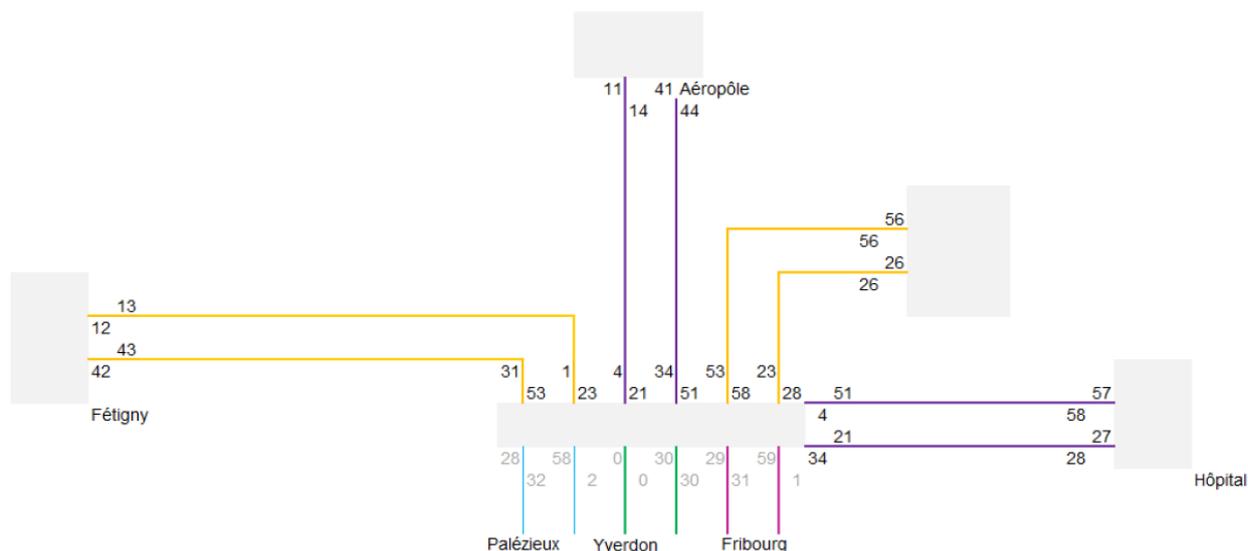
Les trajets en matinée seraient les suivants :

Véhicule 1 —

- Trajet gare – Fétigny aller-retour ;
- Trajet gare – stade et Grandes-Rayes aller-retour ;

Véhicule 2 —

- Trajet Aéroport - gare aller-retour ;
- Trajet gare – Hôpital aller-retour.



CarPostal relève que le matin les correspondances seraient ainsi optimisées en direction de Palézieux – Yverdon – Fribourg et vers le site Aéroport.

4.2. Horaires de l'après-midi

L'après-midi, la priorité des flux serait en provenance du site Aéroport et depuis la gare.

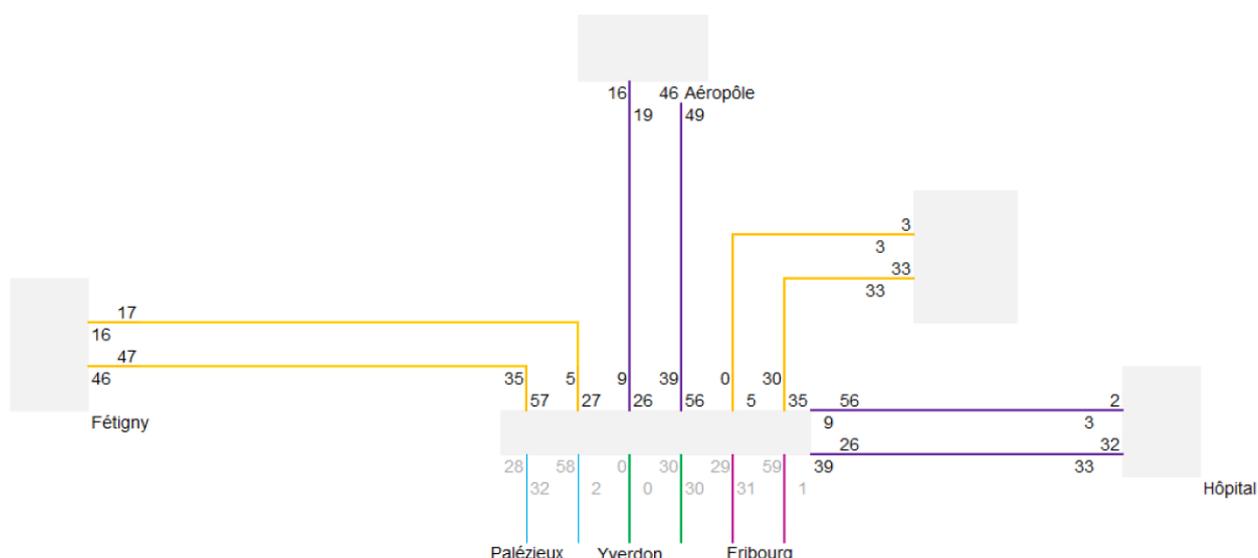
Les trajets l'après-midi seraient les suivants :

Véhicule 1

- Trajet gare – Fétigny aller-retour ;
- Trajet gare – stade et Grandes-Rayes aller-retour ;

Véhicule 2

- Trajet Aéroport - gare aller-retour ;
- Trajet gare – Hôpital aller-retour.



Horaires de l'après-midi pour les deux lignes de bus urbain

CarPostal relève que l'après-midi les correspondances depuis Palézieux – Yverdon – Fribourg et le site Aéroport seraient optimisées.

4.3. Plan des lignes urbaines

Outre la prolongation de la ligne existante vers Fétigny et la liaison vers Aéroport en lien avec la zone industrielle de La Palaz, une prolongation **est prévue en direction du Stade municipal**.

Cette partie du tracé permet une desserte dans le quartier incluant les Grandes-Rayes, la Grosse Pierre et le Mont-Tendre, là où se trouve un grand nombre d'habitations.

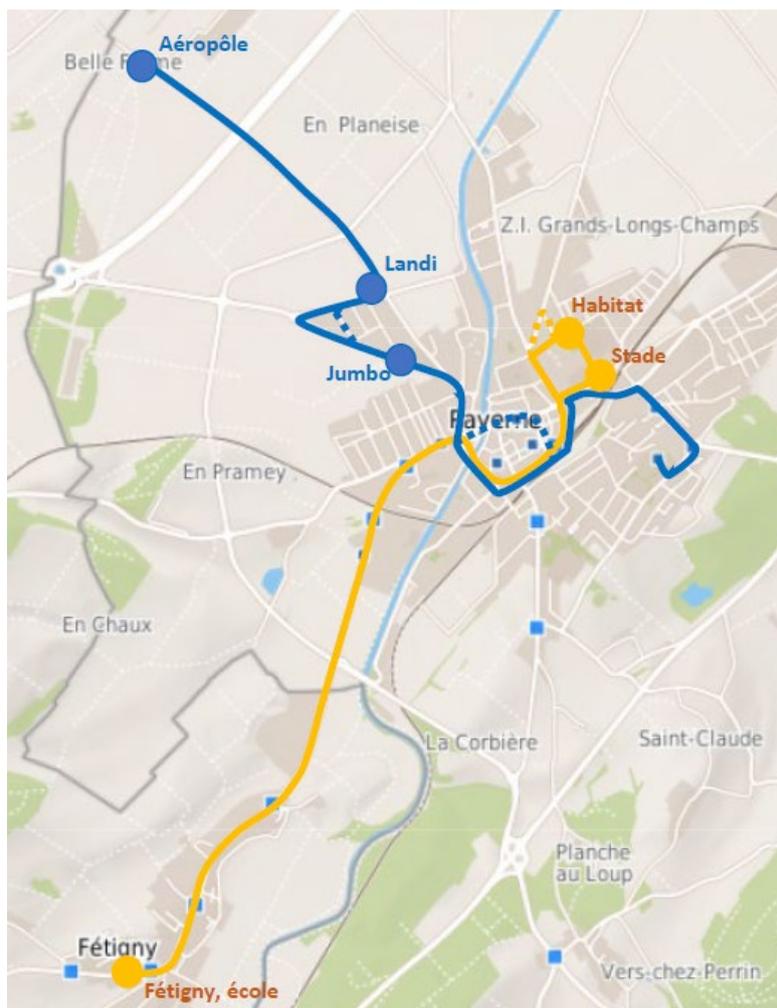
Avec 6 nouveaux arrêts, 4 nouvelles zones sont desservies améliorant ainsi l'accès au centre-ville à une plus grande partie de la population payernoise.

Avec la création à proximité de l'Aéroport, à court terme, d'un parking mutualisé, l'attrait de cette nouvelle ligne sera encore plus important pour les pendulaires qui y trouveront une solution de parcage complémentaire hors du centre-ville.

Une extension future de la ligne au sud de la piste est envisagée à moyen terme pour desservir les installations de l'armée. Il n'y aurait aucun impact sur la cadence horaire et son développement est dépendant de celui des projets d'ArmaSuisse.

Le nouveau plan des lignes issues de ces réflexions est le suivant :

Ligne 1  Ligne 2  Variantes possibles de tracés 



Plan des deux lignes de bus proposées

4.4. Synthèse

En résumé, l'introduction de la deuxième ligne de bus urbain à Payerne présenterait les avantages/inconvénient suivants :

Avantages

- trois nouvelles dessertes, soit Fétigny, Grandes-Rayes et le site Aéroport ;
- correspondances optimales pour les pendulaires en direction et en provenance du site de l'Aéroport, des Grandes-Rayes et de Fétigny ;

Inconvénient

- pas d'amélioration des correspondances de/vers l'Hôpital avec la mise en place de la deuxième ligne.

5. Choix du nouveau véhicule

Dans le cadre des discussions avec CarPostal, différentes variantes de véhicules ont été étudiées. Des offres ont été établies pour des véhicules diesel et électriques de diverses capacités en termes de passagères et passagers. Les propositions de véhicules électriques ont été conditionnées par l'autonomie nécessaire pour assurer le tracé prévu.

Le tableau ci-dessous récapitule les variantes étudiées :

Type véhicule	Minibus (26 places) comme Avenches	Bus Midi (75 places) idem actuel	Bus Midi (75 places) électrique
Motorisation	Thermique - diesel	Thermique – diesel	Electrique
Estimation coût annuel	Fr. 439'000.—	Fr. 490'000.—	Fr. 550'000.—
Estimation subvention cantonale	Fr. 68'000.—	Fr. 77'000.—	Fr. 89'000.—
Solde après subvention	Fr. 371'000.—	Fr. 413'000.—	Fr. 461'000.—

Après analyse des coûts respectifs des différents modèles établis par CarPostal, l'évolution prévue de l'utilisation du bus urbain et l'impact écologique de chacun, le choix s'est porté sur un bus électrique de type Midi, soit de même capacité en termes de passagères et de passagers que le modèle existant.

5.1. Caractéristiques

Bus à plancher surbaissé

Véhicule / Type	HESS lighTram 10 PLUG		
Dimensions	Longueur	10'791 mm	
	Largeur	2'550 mm	
	Hauteur	3'407 mm	
Sièges	Classe 1, sans ceintures de sécurité		
	Places assises	26	Places debout
			45
Carburant	Electricité	266,4 kWh	Position
Moteur			côté droit
Moteur	Marque / Type	Siemens (position centrale)	
Dimensions pneus	Essieu avant	275/70 R22,5	
	Essieu arrière	275/70 R22,5	
Garantie	3 ans de garantie complète sur l'ensemble du véhicule		
	10 ans contre la corrosion sur la structure et la carrosserie		

5.2. Ligne graphique

La ligne graphique du nouveau véhicule reprendra celle du bus en service depuis 2018.

6. Infrastructures

La Municipalité a décidé, comme pour la première ligne, de mettre en service la nouvelle ligne de bus avec aménagements minimaux. Là où des trottoirs sont existants des deux côtés de la route, seul du marquage sera effectué dans un premier temps. Cette solution a l'avantage de laisser de la latitude dans le positionnement des arrêts et de les déplacer ou modifier au besoin au vu des premiers temps d'exploitation.

La mise en conformité des arrêts de bus sur le territoire communal est effectuée, soit lors de la création d'un arrêt sans infrastructure préexistante, soit lors de travaux routiers dans les secteurs concernés, soit en cas de besoins avérés.

6.1. Coûts de réalisation (Fr.)

1. Travaux de génie civil	223'400.00
1.1 Arrêt Aéroport	27'800.00
1.1.1 Aménagement de l'arrêt sur la chaussée	3'800.00
1.1.2 Aménagement d'un nouveau trottoir	13'300.00
1.1.3 Eclairage public	10'700.00
1.2 Arrêt Landi	58'700.00
1.2.1 Aménagement de l'arrêt sur la chaussée	3'800.00
1.2.2 Aménagement d'un nouveau trottoir h min = 22 cm	36'000.00
1.2.3 Réhaussement du trottoir existant h = 16 cm à h = 22 cm	8'200.00
1.2.4 Réalisation d'un passage pour piétons	2'000.00
1.2.5 Eclairage public	8'700.00
1.3 Arrêt Jumbo	39'500.00
1.3.1 Aménagement de l'arrêt sur la chaussée	3'500.00
1.3.2 Aménagement d'un nouveau trottoir h min = 22 cm	36'000.00
1.4 Arrêt Stade	19'200.00
1.4.1 Aménagement de l'arrêt sur la chaussée	6'500.00
1.4.2 Réalisation d'un passage pour piétons	2'000.00
1.4.3 Eclairage public	10'700.00
1.5 Arrêt Grandes-Rayes	78'200.00
1.5.1 Aménagement de l'arrêt sur la chaussée	3'500.00
1.5.2 Aménagement de nouveaux trottoirs h min = 22 cm	62'000.00
1.5.3 Réalisation d'un passage pour piétons	2'000.00
1.5.4 Eclairage public	10'700.00
1.6 Arrêt Fétigny, école	0.00
Pris en charge par la Commune de Fétigny	0.00
2. Travaux d'équipements	15'000.00
2.1 Mobilier urbain	15'000.00
3. Honoraires et frais	40'000.00
3.1 Honoraires d'ingénieur civil	15'000.00
3.2 Honoraires d'ingénieur géomètre	5'000.00
3.3 Frais divers (procédure d'enquête, etc)	20'000.00
4. Frais visuels du véhicule	10'000.00
Sous total HT	288'400.00
Divers et imprévus 20 %	57'680.00
TOTAL HT	346'080.00
TVA 8.1 %	28'032.48
TOTAL TTC ARRONDI	380'000.00

7. Coûts des deux lignes de bus urbain

7.1. Ligne 1 / Fétigny – Grandes-Rayes

Les coûts prennent en compte les points suivants :

- utilisation d'un bus de type Midi électrique (capacité idem actuelle) ;
- véhicule électrique ;
- kilométrage annuel 78'910 km ;
- coûts annuels (estimation) Fr. 550'000.— ;
- recettes annuelles (estimation) Fr. 33'000.— ;
- subvention cantonale (estimation) Fr. 89'000.—.

7.2. Ligne 2 / Aéroport – Hôpital

Les coûts prennent en compte les points suivants :

- utilisation d'un bus de type Midi (bus actuel) ;
- véhicule diesel ;
- kilométrage annuel 92'360 km ;
- coûts annuels (estimation) Fr. 506'000.— ;
- recettes annuelles (estimation) Fr. 33'000.— ;
- subvention cantonale (estimation) Fr. 79'000.—.

7.3. Participations annuelles de tiers

La ligne 1 bénéficie aujourd'hui des participations suivantes, fixées par conventions :

Quartier Rives de la Broye

Fr. 50'000.— pour l'ensemble des deux étapes de construction ;

Fétigny

Fr. 50'000.—.

Pour la ligne 2, des participations de tiers sont également prévues, notamment :

Site Aéroport

Fr. 50'000.— qui seront inclus dans les conventions avec les futurs acquéreurs de DDP ou de terrain ;

Hôpital (HIB)

Fr. 50'000.— si le compte d'exploitation de l'HIB présente un résultat positif. Cette participation annuelle pourrait être ramenée à Fr. 30'000.— si le compte d'exploitation annuel devait présenter un résultat passif.

Desserte de la piscine communale

Actuellement, la piscine est desservie par la ligne régionale n° 560 avec l'arrêt Moulin à pigeon. Une desserte de la piscine communale avec le bus urbain a été étudiée. Au vu des contraintes de circulation, des contraintes techniques pour le rebroussement, ainsi que l'aspect saisonnier de l'activité, il a été décidé, dans un premier temps, de ne pas desservir la piscine communale.

Une fois la ligne en service, cette opportunité sera réévaluée.

7.4. Récapitulation générale des coûts

L'ensemble des coûts pour l'exploitation des deux lignes de bus est estimé à ce jour à :

Ligne 1

Coûts annuels	Fr. 550'000.—
\ Recettes annuelles (estimation CarPostal, Fr. 67'505.— en 2023)	Fr. - 33'000.—
\ Subvention cantonale (annoncée pour 2025)	<u>Fr. - 89'000.—</u>
Sous-total hors participations de tiers	Fr. 428'000.—
\ Participation Fétigny	Fr. - 50'000.—
\ Participation quartier Rives de la Broye (50 % construit en 2024)	<u>Fr. -25'000.—</u>
Coût net annuel total ligne 1	<u>Fr. 353'000.—</u>

Ligne 2

Coûts annuels	Fr. 506'000.—
\ Recettes annuelles (estimation CarPostal)	Fr. - 33'000.—
\ Subvention cantonale (annoncée pour 2025)	<u>Fr. - 79'000.—</u>
Sous-total hors participations de tiers	Fr. 394'000.—
\ Participation HIB (max. Fr. 50'000.—)	Fr. - 30'000.—
\ Participation Aéroport (à terme Fr. 50'000.—)	
Coût net annuel total ligne 2	<u>Fr. 364'000.—</u>

Total général annuel à charge de la Commune de **Fr. 717'000.—**

Au budget 2024, le coût prévu pour la ligne urbaine se monte à Fr. 377'500.— pour des participations de tiers de Fr. 55'000.—. Sur cette base, ce préavis représente une augmentation de la dépense nette à charge de la Commune de Fr. 394'500.—.

Les estimations de recettes sont effectuées de manière prudente par CarPostal et la dépense nette annuelle à charge de la Commune pourrait diminuer si la fréquentation évolue positivement comme cela a pu être constaté sur la ligne actuellement en service.

Infrastructures extension et deuxième ligne

Total (cf. point 6.1) **Fr. 380'000.—**

8. Impact sur la réduction de gaz à effet de serre et plan climat

Un bilan des émissions de CO₂ du véhicule envisagé pour la nouvelle ligne de bus a été effectué par notre mandataire Navitas. S'agissant d'une nouvelle ligne de bus urbain, aucune diminution n'est à attendre sur le bilan global. Toutefois, le calcul relève les émissions évitées en portant le choix sur un modèle électrique en lieu et place d'un modèle diesel.

Le modèle électrique permet ainsi d'éviter annuellement le rejet de 66'714 kg équivalent CO₂ dans l'atmosphère, en diminution de 97.35 % par rapport au modèle diesel équivalent à celui de la ligne existante.

9. Planning

Période	
29 août 2024	Adoption du préavis par le Conseil communal, si possible
Mise à l'enquête	Dès adoption par le Conseil communal
Automne 2024	Réalisation des infrastructures (arrêts de bus et marquage)
3 mois après approbation	Mise en service des deux lignes de bus urbain

10. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir les dépenses d'investissement pour la somme de Fr. 100'000.— par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.1800 « transports publics : ligne urbaine » et le solde de Fr. 280'000.— par un prélèvement sur le fonds n° 9.282.2040 « Ville de demain ».

Les coûts d'exploitation seront portés aux comptes de fonctionnement 2025 et suivants et réduiront le résultat de la Commune pour leur montant annuel déduction faite des recettes, subventions et participations de tiers reçues.

Frais annuels de fonctionnement

Coûts d'exploitation nets additionnels (facturation par CarPostal):	Fr.	444'500.—
./. Participations de tiers additionnelles (confirmées en 2024)	Fr.	50'000.—
Total	Fr.	394'500.—

11. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le 1^{er} Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 15/2024 de la Municipalité du 19 juin 2024 ;
- ouï** les rapports des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'accepter la mise en service de la seconde ligne de bus urbain et la prolongation de la ligne existante pour des coûts d'aménagement uniques de Fr. 380'000.— TTC et des coûts d'exploitation annuels totaux de Fr. 717'000. —, montant dont il y aura lieu de déduire les participations attendues de tiers;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 380'000.— par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 100'000.— par un prélèvement sur le compte fonds de réserve n° 9.282.1800 « transports publics : ligne urbaine » et à amortir le solde de Fr. 280'000.— par un prélèvement sur le fonds n° 9.282.2040 « Ville de demain » ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité à intégrer aux comptes de fonctionnement, dès l'année 2025, le montant de charges additionnelles estimées à Fr. 444'500.—, dont il y aura lieu de déduire les recettes de participations annuelles attendues de la part de tiers.

Veillez agréer, Monsieur le 1^{er} Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 19 juin 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 1^{er} Vice-président :

La Secrétaire adj. :

(LS)

J. Henchoz

C. Combremont

- Annexes** : projets d'horaires
- Annexe pour l'original du préavis** : un dossier
- Municipale déléguée** : Mme Monique Picinali

Ligne Fétigny – Stade - Habitat

Proposition horaires 2025 - Lundi-Vendredi

Payerne, gare	06:01	06:31	07:01	07:31	08:01	08:31	09:01	09:31	10:31	11:01	11:31	12:01	12:31	13:05	13:35	14:35	15:05	15:35	16:35	17:05	17:35	18:05	18:35	19:05	19:35	20:05
Fétigny, village	06:12	06:42	07:12	07:42	08:12	08:42	09:12	09:42	10:42	11:12	11:42	12:12	12:42	13:16	13:46	14:46	15:16	15:46	16:46	17:16	17:46	18:16	18:46	19:16	19:46	20:16
Fétigny, école	06:13	06:43	07:13	07:43	08:13	08:43	09:13	09:43	10:43	11:13	11:43	12:13	12:43	13:17	13:47	14:47	15:17	15:47	16:47	17:17	17:47	18:17	18:47	19:17	19:47	20:17
Payerne, gare1	06:23	06:53	07:23	07:53	08:23	08:53	09:23	09:53	10:53	11:23	11:53	12:23	12:53	13:27	13:57	14:57	15:27	15:57	16:57	17:27	17:57	18:27	18:57	19:27	19:57	20:27

Payerne, gare1	06:23	06:53	07:23	07:53	08:23	08:53	09:23	09:53	10:53	11:23	11:53	12:23	12:53	13:30	14:00	15:00	15:30	16:00	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00
Payerne, habitat	06:26	06:56	07:26	07:56	08:26	08:56	09:26	09:56	10:56	11:26	11:56	12:26	12:56	13:33	14:03	15:03	15:33	16:03	17:03	17:33	18:03	18:33	19:03	19:33	20:03

Payerne, habitat	06:26	06:56	07:26	07:56	08:26	08:56	09:26	09:56	10:56	11:26	11:56	12:26	12:56	13:33	14:03	15:03	15:33	16:03	17:03	17:33	18:03	18:33	19:03	19:33	20:03
Payerne, gare1	06:28	06:58	07:28	07:58	08:28	08:58	09:28	09:58	10:58	11:28	11:58	12:28	12:58	13:35	14:05	15:05	15:35	16:05	17:05	17:35	18:05	18:35	19:05	19:35	20:05

Proposition horaires 2025 - Samedi

Payerne, gare	06:01	07:01	08:01	09:01	10:01	11:01	12:01	13:05	14:05	15:05	16:05	17:05	18:05
Fétigny, village	06:12	7:12	8:12	9:12	10:12	11:12	12:12	13:16	14:16	15:16	16:16	17:16	18:16

Fétigny, école	06:13	7:13	8:13	9:13	10:13	11:13	12:13	13:17	14:17	15:17	16:17	17:17	18:17
Payerne, gare1	06:23	7:23	8:23	9:23	10:23	11:23	12:23	13:27	14:27	15:27	16:27	17:27	18:27

Payerne, gare1	06:23	7:23	8:23	9:23	10:23	11:23	12:23	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30
Payerne, habitat	06:26	7:26	8:26	9:26	10:26	11:26	12:26	13:33	14:33	15:33	16:33	17:33	18:33

Payerne, habitat	06:26	7:26	8:26	9:26	10:26	11:26	12:26	13:33	14:33	15:33	16:33	17:33	18:33
Payerne, gare1	06:28	7:28	8:28	9:28	10:28	11:28	12:28	13:35	14:35	15:35	16:35	17:35	18:35